

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01821

Numéro SIREN : 424 460 889

Nom ou dénomination : CHOMETTE

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 9467

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/9467

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :


Nom/dénomination : CHOMETTE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 424 460 889

N° gestion : 1999 B 01821



Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 03 JUIN 2020
	Numéro : 9467

CHOMETTE

Société par actions simplifiée au capital de 192.450 Euros
Siège social : 1, rue René Clair - 91350 GRIGNY
424 460 889 RCS EVRY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 FEVRIER 2020**



Le 25 février 2020, à 9h00, au siège social,

La société **E.CF**, société par actions simplifiée au capital de 10 598 147,14 €, dont le siège social est situé 1 et 3 rue René Clair, ZAC des Radars, à GRIGNY (91355), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 582 012 936 RCS EVRY, représentée par son Président la société **BECF**, société par actions simplifiée, au capital de 1 580 532,22 euros, ayant son siège social 1 et 3 rue René Clair 91355 Grigny Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 500 405 RCS EVRY, elle-même représentée par son Président la société **CAXKAPITAL**, société par actions simplifiée, au capital de 10.000 €, ayant son siège social 11 rue du Conseiller Collignon 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 829 044 544 RCS PARIS, elle-même représentée par son Président **M. Christophe ALAUX**,

Associé unique de la société **CHOMETTE**,

Constate que les sociétés **PricewaterhouseCoopers** et **KPMG Audit Paris et Centre**, commissaire aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes.

Constate que **Madame Béatrice BOUILLERY** et **Monsieur Issouf SAINDOU**, représentant le Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de **M. Thierry DRECQ** de son mandat de Président de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission remise ce jour par **Monsieur Thierry DRECQ** de ses fonctions de Président de la société avec effet immédiat. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

En remplacement de **M. Thierry DRECQ**, l'assemblée générale décide de nommer à effet immédiat pour une durée indéterminée :

cl 9



La société BECF

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 580 532,22 €

Dont le siège social est sis 1 et 3 rue René Clair – ZAC des Radars – 91350 GRIGNY

Identifiée au système SIREN RCS EVRY 828 500 405

BECF exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

BECF ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Président.

Mme Corinne LEDUC, agissant en qualité de Directeur Général de la société BECF, et Monsieur Christophe ALAUX, agissant en qualité de Président de la société CAXKAPITAL, elle-même agissant en qualité de Président de la société BECF, déclarent accepter les fonctions de Président qui viennent d'être confiées à la société BECF et satisfaire aux conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice des dites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

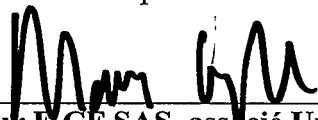
DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



Pour E.CF SAS, associé Unique.
Monsieur Christophe ALAUX

Pour BECF
Mme Corinne LEDUC
Signature précédée de la mention manuscrite « **Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société CHOMETTE** »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président de la société Chomette*



